

2026-007



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°007

**Convocation envoyée,
affichée le : 09/01/2026**

Objet : TARIFICATION DU SPECTACLE CROMWELL 2026

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

Nombre de membres :

En exercice : 28
Présents : 21
Pouvoirs : 2
Votants : 23
Absents : 5

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

Résultats :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 16/01/2026**

Absents : BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy (pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

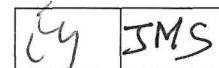
EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle la décision de renouvellement de la présentation du spectacle Cromwell par la Cie Mesdames pour une dernière année ; pour ce spectacle, prévu en août prochain, il est nécessaire d'ouvrir une billetterie.

Les tarifs suivants, identiques à ceux de 2025, sont proposés :

- Pré-achat des billets à 20 €
- Sur place le soir du spectacle : 22 €

Après avoir entendu l'exposé,



2026-007

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPLIQUER les tarifs suivants ;

- Pré-achat des billets à 20 €
- Sur place le soir du spectacle : 22 €

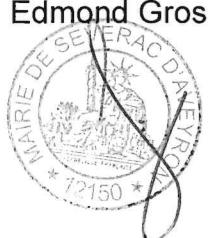
ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

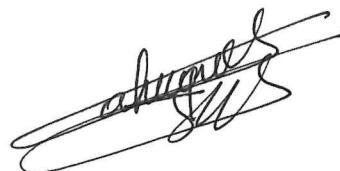
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Jean-Marc SAHUQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture